

## FORMATION TRAVAUX EN HAUTEUR

Les chutes de hauteur constituent la deuxième cause d'accidents mortels au travail. Ce risque apparaît lors de travaux en hauteur ou à proximité d'une dénivellation. Le cadre réglementaire marocain impose l'utilisation de matériels conformes, résistants et sécurisés (échafaudages, échelles, plateformes, protections collectives...).

La formation vise à :

- Identifier les risques liés au travail en hauteur ;
- Répondre aux exigences réglementaires ;
- Utiliser correctement les équipements de protection collectifs et individuels ;
- Mettre en œuvre les mesures de prévention pour éviter les chutes.

Le contenu aborde la réglementation, les situations à risque, les équipements permanents (plates-formes, garde-corps, échelles...), les protections collectives temporaires, les échafaudages, les nacelles/PEMP et les EPI antichute (harnais, points d'ancrage, longes, antichutes...).

Des exercices pratiques complètent la théorie : mise en place du harnais, déplacements avec points d'ancrage, utilisation d'antichutes, travail sur corde, etc.

La formation dure **1 jour**, accueille **jusqu'à 12 participants**, et est destinée au personnel amené à travailler en hauteur. Elle est validée par un QCM et des mises en situation, et animée par un formateur spécialisé. Un support pédagogique personnalisé est remis à chaque participant.